



## CONSEIL COMMUNAL

### FOUNEX

#### PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE du 22 juin 2015

<b>Présents :</b>	40 membres
<b>Excusés :</b>	8 membres
<b>Absents :</b>	2 membres
<b>Rédactrice du procès-verbal :</b>	Sandra Thuner

#### ORDRE DU JOUR

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 23 mars 2015
4. Communications de la Municipalité
5. Communications du Bureau du Conseil
6. Élection du président du Conseil pour l'année 2015/2016
7. Élection du premier vice-président pour l'année 2015/2016
8. Élection du deuxième vice-président pour l'année 2015/2016
9. Élection de deux scrutateurs pour l'année 2015/2016
10. Élection du deux scrutateurs suppléants pour l'année 2015/2016
11. Élection de deux scrutateurs remplaçants pour l'année 2015/2016
12. Élection de la Commission de Gestion pour l'année 2015/2016
13. Élection de la Commission des Finances pour l'année 2015/2016
14. Préavis municipal N° 64/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 131'000 TTC en vue de financer l'étude préalable d'implantation et d'élaboration de l'extension du PPA Les Cuttemers
15. Préavis municipal N° 65/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 227'000.00 TTC en vue de financer une étude urbanistique sur les parcelles No 11, 13, 14, 59, 62, 63, 64, 65, 67, 505 et 643 appartenant à la Commune de Founex
16. Préavis municipal N° 66/2011-2016 concernant une demande de crédit de CHF 21'600.00 TTC en vue de financer les prestations d'organisateur de la procédure de concours de prestations de mandataires spécialisés dans le cadre du projet de révision du PDCom, de PGA et du RPGA
17. Préavis municipal No 67/2011-2016 concernant le rapport de gestion et les comptes 2014
18. Préavis municipal N° 68/2011-2016 concernant l'arrêté communal d'imposition 2016
19. Propositions individuelles et divers

Après les souhaits de bienvenue Le Président du Conseil Communal, M. Maurice Michielini, ouvre la séance et lit l'ordre du jour de ladite séance.

#### 2) ASSERMENTATION

M. Gerhard Putman-Cramer est assermenté

### 3) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 23 MARS 2015

Le procès-verbal ne faisant l'objet d'aucune rectification, il est approuvé à la majorité.

Abstention: 3

### 4) COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

#### M. François Debluë, Syndic

##### Sonnerie des cloches pour annoncer le Conseil communal

Comme vous avez pu l'entendre, les cloches ont sonné ce soir de 18 h 15 à 18 h 30.

##### Engagement de Jean-Paul Guichoud – chef d'équipe – service des entretiens extérieurs

M. Jean-Paul Guichoud, enfant de Founex et bien connu de vous tous car Conseiller communal, a été engagé par la Municipalité dès le 15 août 2015 en tant que chef d'équipe au service des entretiens extérieurs et afin de seconder notre chef de service dans certaines tâches administratives. Pour rappel, M. Guichoud a déjà travaillé au sein de l'équipe de la voirie dans les années 1990, avant de voler de ses propres ailes en tant que mécanicien indépendant.

##### 1er Août 2015

Monsieur Laurent Wehrli, Syndic de Montreux et Député auprès du Grand Conseil Vaudois a accepté de prononcer la traditionnelle allocution patriotique du 1er Août 2015.

##### Commission intercommunale de police et sécurité de Terre Sainte

Les communes de Terre Sainte ont décidé d'engager M. Christian Séchaud, conseil en sécurité publique, dans le but de mener une réflexion par rapport à la sécurité dans notre région qui devrait déboucher sur une réflexion de collaboration sur la création d'une police intercommunale, voire de collaboration avec les polices existantes.

M. Séchaud a été responsable de la communication de la police Lausannoise et a dirigé le corps de police de Renens. En 2012 il a été pressenti pour la création d'une police intercommunale de la région de Nyon qui existe depuis 2014. Actuellement il exerce la fonction de secrétaire général de cette police intercommunale, laquelle compte 50 policiers.

##### SITSE – reprise des collecteurs communaux et modification des statuts

##### STEP Intercommunale Founex – Céligny

Des tractations sont en cours avec la commune de Céligny afin de leur racheter leur part de propriété de la parcelle N° 769, sur laquelle se trouve notre ancienne STEP. Une estimation du terrain en question a été demandée la Commission cantonale immobilière.

##### Founex-Loisirs

Remerciements pour le don à la commune de Founex de la statue « Abrascamento » installée sur la partie herbeuse devant la salle de spectacles. Œuvre de Mme Christiane Segal – artiste de Founex.

## **M. Jean-Pierre Debluë, Municipal**

### Réaménagement autour de l'Auberge communale

L'inauguration de la place de jeux et des nouveaux cheminements piétonniers est agendée au 29 août prochain. Une information officielle sera adressée à l'ensemble de la population d'ici mi-août.

### Cheminement piétonnier La Treille – Rte de Châtaigneriaz

Les travaux sont quasiment terminés. Il reste encore une haie à planter.

### SIED – déchetterie intercommunale – appel d'offres

La procédure touche à sa fin. Les auditions des soumissionnaires ont eu lieu la semaine dernière et l'adjudication est en cours de finalisation.

### Grand'Rue – réfection zone pavées et trottoirs traversants

Les travaux ont commencé au début du mois de juin. L'entreprise collabore avec la commune pour éviter au maximum d'entraver le trafic, tout en conciliant la sécurité pour les piétons.

### Travaux chemin Oche Combe

La dernière phase des travaux a été entamée, à savoir la pose du revêtement final et la remise en état des banquettes. Les raccords avec les propriétés privées sont également en cours.

### Aménagement de deux arrêts de bus – Founex Ouest

Les travaux de gros œuvre sont terminés. La Municipalité est en train d'étudier un projet de décoration (peintures murales ou autres) avec de jeunes artistes de la région.

### Place multisports – centre communal (ancien terrain de basket)

Un mandat d'étude a été confié au bureau BS+R en vue de l'aménagement d'une place multisports sur l'ancien terrain de basket du centre communal. Les paniers de basket étant en très mauvais état ils ont d'ores et déjà été enlevés.

### Séance d'information pour les Conseillers communaux des communes de Mies, Tannay, Coppet et Founex – requalification RC1 (Route Suisse)

Nous vous rappelons la séance d'information qui sera organisée par le Canton, le 30 juin prochain à la salle de spectacles de Founex dans le cadre des travaux de requalification de la RC1.

### Trottoir entre le village et le Centre sportif – giratoire au chemin de l'Épinette

Un mandat a été confié au bureau BS+R afin de préparer le dossier relatif à la suppression des plans d'alignement le long de la route de Châtaigneriaz et du chemin des Repingonnes. En effet, il s'agit de très anciens plans d'alignement qui ne sont plus d'actualité aujourd'hui et qui empiètent même parfois sur des villas existantes. Ce n'est qu'une fois que nous aurons réglé cette question que nous pourrons alors boucler le dossier des expropriations nécessaires au projet cité en titre.

Pour rappel, l'alignement correspond à la détermination de l'implantation des constructions par rapport au domaine public. Si aucun alignement n'est prévu alors cette question est réglée par les dispositions de la Loi sur les routes.

Enfin, le Conseil devra se prononcer, le moment venu, sur les suppressions projetées.

#### Concept de mobilité

Mandat complémentaire au bureau Bovard pour revoir la question des circulations aux abords de l'École Internationale ainsi que pour étoffer son concept concernant la mobilité douce.

#### Infrastructures routières liées au PPA En Balessert

Le projet comprenait également le réaménagement du chemin de la Grande-Coudre, mis en sens circulation réduite sur une bonne partie de son tronçon ceci afin de sécuriser les élèves se rendant à l'École Internationale. Compte tenu du fait que les travaux de réalisation du Business Park sur l'une des parcelles de l'ancien Motel de Founex sont en stand-by, la Municipalité a décidé de terminer les travaux du chemin de la Grande-Coudre. Ainsi le préavis relatif pourra être bouclé.

#### **Mme Evelyne Pfister, Municipale**

##### Piscine - Patinoire

Ce dossier est en cours. Des oppositions ont été reçues se rapportant spécialement aux nuisances sonores et de mobilité. Les oppositions ont été levées avec un délai de recours jusqu'au 4 juillet prochain.

#### **M. Philippe Schirato, Municipal**

##### Chauffage à distance

Une séance publique d'information aura lieu le 24 juin. Le préavis sur ce point sera présenté lors du prochain conseil du mois d'octobre.

#### **5) COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL**

##### **ARSCO**

Le rapport au Conseil communal de Founex sur la présentation des comptes d'Arsco au 31 décembre 2014 est présenté.

##### **Statuts du Conseil Régional**

Les conclusions du rapport sont lues par M. Kilchherr.

##### **Agenda**

Fête au village le 29-30 août

##### **Prochain Conseil**

Lundi 26 octobre à 20h15

*M. Mange arrive.*

#### **6) ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2015-2016**

M. Maurice Michielini et Madame Anne Chiari-Bory se sont annoncés sur la liste. Il n'y a pas d'autre candidat.

M. Michielini cède la parole au 2<sup>ème</sup> vice-Président, M. Manuel Stern. Il est procédé au vote à bulletin secret à la majorité absolue au premier tour.

Bulletins distribués	40	Bulletins reçus	40
Bulletin blanc	0		
Bulletin non valable	0		

Mme Anne Chiari-Bory obtient 15 voix  
M. Maurice Michielini obtient 25 voix

M. Maurice Michielini est élu président du Conseil communal.

#### **7) ÉLECTION DU 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT POUR L'ANNEE 2015-2016**

Mme Chiari-Bory se présente pour ce poste. Il n'y a pas d'autre candidat.

Mme Chiari-Bory est élue à la majorité.

Abstentions : 4          Non : 0

#### **8) ÉLECTION DU 2<sup>EME</sup> VICE-PRESIDENT POUR L'ANNEE 2015-2016**

M. Stern se présente pour ce poste, il n'y a pas d'autre candidature.

M. Stern est élu à la majorité.

Abstention : 1          Non : 0

#### **9) ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS POUR L'ANNEE 2015-2016**

Mme Caroline Muller et Monsieur Alain Mermoud se présentent, il n'y a pas d'autre candidature.

- Mme Caroline Muller et Monsieur Alain Mermoud sont élus à la majorité.

#### **10) ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS SUPPLEANTS POUR L'ANNEE 2015-2016**

Madame Letizia Farine et Monsieur Thomas Morisod se présentent, il n'y a pas d'autre candidature.

- Madame Letizia Farine et Monsieur Thomas Morisod sont élus tacitement.

#### **11) ÉLECTION DE DEUX SCRUTATEURS REMPLAÇANTS POUR L'ANNEE 2015-2016**

Messieurs Sylvain Camilo et Manuel Stern se présentent, il n'y a pas d'autre candidature.

- Messieurs Sylvain Camilo et Manuel Stern sont élus à la majorité.

**12) ÉLECTION DE LA COMMISSION DE GESTION POUR L'ANNEE 2015-2016**

Les candidats suivants se sont présentés (7 membres selon le nouveau règlement) :

M. Edwin Baer	Mme Anne Chiari-Bory	M. Jean Righetti
M. Andrea Rusca	M. Eric Rothacher	M. Thomas Morisod

Mme Christa von Wattenwyl

Il n'y a pas d'autre candidature.

Les candidats nommés ci-dessus sont élus à la majorité.

**13) ÉLECTION DE LA COMMISSION DES FINANCES POUR L'ANNEE 2015-2016**

Les candidats suivants se présentent :

Mme Claude Briffod	M. Laurent Kilchherr	M. Denis Lehoux
M. Hervé Mange	M. Simon Vaucher	M. Gerhard Putman-Cramer
M. Mario Danesin		

Les membres ci-dessus sont élus à la majorité.

**14) PREAVIS MUNICIPAL No 64/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 131'000 TTC EN VUE DE FINANCER L'ETUDE PREALABLE D'IMPLANTATION ET D'ELABORATION DE L'EXTENSION DU PPA LES CUTTEMERS**

M. Debluë précise qu'une partie du crédit concernant ce préavis a déjà été utilisée et qu'il s'agit du dernier objet sans crédit d'étude préalable. Il termine par la lecture des conclusions de ce préavis.

Mme Chiari-Bory lit les conclusions du rapport de la commission d'urbanisme.

Mme Briffod lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

**Discussion**

M. Danesin souligne l'importance de cette extension et souhaite savoir si l'opportunité d'une salle de tennis couverte est dans le projet.

M. F. Debluë répond qu'actuellement le PPA des Cuttemers n'est plus en accord avec les besoins identifiés. Il faut donc réviser ce PPA et le présenter ensuite au Service du Développement Territorial et aux autres services cantonaux afin de pouvoir aboutir à un projet correspondant aux envies, aux besoins et à finances identifiés. C'est l'étude de ce PPA qui définira ce qui sera projeté sur cette parcelle. Concernant l'opportunité de faire une halle couverte pour le tennis et les demandes pour pouvoir pratiquer le tennis durant toute l'année sont grandissantes, la bulle existante est une solution pour le moment mais la Municipalité garde l'espoir qu'un jour une vraie halle couverte se fasse, l'emplacement n'est pas encore défini.

**Décision**

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 64/2011-2016 est accepté.

Vote : non : 0 Abstentions : 4

**15) PREAVIS MUNICIPAL NO 65/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 227'000.00 TTC EN VUE DE FINANCER UNE ETUDE URBANISTIQUE SUR LES PARCELLES NO 11, 13, 14, 59, 62, 63, 64, 65, 67, 505 ET 643 APPARTENANT A LA COMMUNE DE FOUNEX**

M. F. Debluë note que cette demande de crédit et le préavis suivant sont intimement liés car le Plan directeur date d'une quinzaine d'années et l'introduction de la nouvelle LAT impose une adaptation. Nous devons donc étudier ce qui convient le mieux à notre commune. Après avoir étudié la situation et défini les nécessités ainsi que les besoins et les possibilités à Founex, il sera possible de présenter aux autorités cantonales un projet. Il termine par la lecture des conclusions de ce préavis.

Mme Farine lit les conclusions du rapport de la commission d'urbanisme.

M. Mange lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

M. F. Debluë précise que la commission d'urbanisme sera évidemment tenue au courant de l'avance de ce dossier. Il rappelle que l'élaboration du cahier des charges n'est pas dans l'attribution de conseil communal.

**Discussion :**

M. Rothacher, concernant la parcelle 643, juxtaposant la parcelle 12 qui appartient à la paroisse protestante de la Terre Sainte sur laquelle un bâtiment existe, intervient en tant que comptable financier de cette paroisse. Un projet de transformation avait été étudié en y incluant la parcelle 595. Lors de la réflexion, il a été évident qu'il manquait un lieu pour parquer les voitures. L'ébauche de ce projet a été présentée à la Municipalité en automne 2013. Ce dossier a été bien accueilli puis est resté en l'état. La demande, au nom de la paroisse de Terre Sainte, est que, au moment opportun lors du projet concerné dans ce préavis pour la parcelle 643, les personnes en charge du dossier les associent ou les consultent.

M. F. Debluë en prend bonne note et précise qu'au fur et à mesure de l'avancement de ce projet, il y aura des mises à l'enquête successives qui permettront de faire des remarques.

M. Rusca attire l'attention sur la parcelle 643 qui pose aujourd'hui un problème de sécurité. Il suggère que ce projet considère une déviation de trafic afin que les enfants présents à cet endroit n'aient pas besoin de traverser la route.

M. F. Debluë prend bonne note de cette remarque et précise que la commune n'est pas propriétaire de la totalité des terrains de ce lieu.

M. Mange souhaite savoir pourquoi la parcelle No 11 fait partie de cette étude, étant donné qu'aujourd'hui elle est occupée par des bâtiments communaux, par un jardin d'enfants et un chauffage à distance y est prévu.

M. F. Debluë répond qu'actuellement il n'y a pas d'autre projet que celui du bâtiment pour le chauffage à distance. Dans ce préavis, toutes les parcelles appartenant à la commune avec un potentiel constructible ont été englobées.

M. Kuratle souhaite savoir pourquoi la parcelle 62 a été incluse dans l'étude car elle a été déjà aménagée avec le projet auberge/place de jeux.

M. F. Debluë répond qu'autour de l'auberge, il y a encore un potentiel constructible considérable sans ni démolir le restaurant ni la nouvelle place de jeu et, comme pour la remarque précédente, cette parcelle appartient à la commune, elle fait donc partie de cette étude et d'une réflexion globale. Le montant de l'étude n'est pas déterminé par les m<sup>2</sup> étudiés.

### Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis no 65/2011-2016 est accepté à la majorité.

Non : 0 Abstention : 1

### 16) PREAVIS MUNICIPAL NO 66/2011-2016 CONCERNANT UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF 21'600.00 TTC EN VUE DE FINANCER LES PRESTATIONS D'ORGANISATEUR DE LA PROCEDURE DE CONCOURS DE PRESTATIONS DE MANDATAIRES SPECIALISES DANS LE CADRE DU PROJET DE REVISION DU PDCOM, DE PGA ET DU RPGA

M. F. Debluë commente rapidement ce préavis, il termine par la lecture des conclusions de ce préavis.

M. Dutruy lit les conclusions du rapport de la commission d'urbanisme.

M. Lehoux lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

### Décision

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis no 66/2011-2016 est accepté à l'unanimité.

### 17) PREAVIS MUNICIPAL NO 67/2011-2016 CONCERNANT LE RAPPORT DE GESTION ET LES COMPTES 2014

M. F. Debluë fait un rapide historique concernant le rapport, les réponses de la Municipalité et le mécontentement de la commission concernant ces réponses. Ces réponses sont aujourd'hui écrites et seront rapidement communiquées. Il note que la commune se porte bien et la commission de gestion fait son travail avec cœur et minutie. Lors de la dernière présentation des comptes, les membres de la commission de gestion sont venus poser des questions et tous les renseignements ainsi que les documents demandés ont été fournis.

La Municipalité a tenu compte des remarques concernant le loyer du tennis qui sera adapté dès 2015. Concernant la halle future, il est judicieux d'attendre la fin de l'étude de PPA Les Cuttemers.

Concernant les délais, il est évident que notre règlement communal doit être modifié de manière à ce que les choses s'améliorent et soient compréhensibles.

Mme Barchha présente ce préavis. Elle commente les analyses des comptes et note que le rapport de révision est excellent. Elle relève le travail fait par la commission de gestion.

Le résultat comptable se termine, avant attributions aux réserves par un bénéfice d'environ 2 millions. Il a été décidé de reconduire le montant d'un million pour ristourne d'impôts pour 2016. Les dépenses sous contrôle de Founex s'élèvent à 18% de la totalité des charges. En ce qui concerne les revenus 2014, on note l'entrée en comptabilité des revenus provenant de la location des appartements dans nos immeubles.

Mme Barchha remercie Mme Niederer pour son excellent travail.

Elle termine par la lecture des conclusions du préavis.

M. Rusca lit les conclusions du rapport de la commission de gestion.

M. Rusca intervient :

*Contrairement à la réponse de ce soir de la Municipalité (qui n'envisage pas de nommer un représentant au Comité du TCF), selon les Statuts du TCF, la Municipalité n'a pas uniquement le droit, mais l'obligation de faire usage des prérogatives qui lui ont été conférées par les statuts du TCF, elle doit faire partie de la vie du club et de son Comité et, de par ce fait, elle a un droit de regard très étendu sur tout ce qui touche au TCF.*

*Si elle avait fait usage de ce droit, elle se serait rendu compte que (je tiens les comptes du Club à disposition de toute personne) :*

- le TCF possède des actifs (essentiellement en cash/placements bancaires) dépassant CHF 500'000.- ;*
- il possède aussi des « réserves » de CHF 135'000.- ;*
- les membres du Comité reçoivent une « indemnisation forfaitaire » de CHF 1'500.- pour leurs « frais », pour un total de CHF 9'000.- qui apparaissent dans les comptes comme « frais de représentation » ;*
- dans les comptes, la charge la plus importante est le salaire d'un seul professeur de tennis, qui a reçu un total annuel NET de CHF 144'907.- en 2012-2013 (soit un NET de CHF 12'075.-/mois), salaire qui a ensuite été augmenté pour atteindre le total annuel NET de CHF 173'679.60 en 2013-2014 (soit un NET « in the pocket » de CHF 14'473.30/mois) ;*
- en plus du salaire dudit professeur, le TCF paie des honoraires à d'autres professeurs de tennis pour un total de CHF 47'043.-*
- il semble donc évident que les CHF 71'579.32 de « charges sociales » payées par le TCF ne se rapportent qu'au salaire du même professeur, qui à lui tout seul représente CHF 245'258.- de charges, soit 48% du total des charges du Club ;*
- de plus, avec un quasi-monopole, le salarié en question semble pouvoir disposer (sans rien payer) des courts de tennis pour y dispenser, à titre personnel, des cours privés facturés et encaissés et en cash et en sus de son « salaire » ;*
- les jeunes de la Commune et de Terre Sainte sont certes chaudement accueillis dans les cours/camps (fort rentables) mais manifestement pour continuer leur formation et pour les amener vers la compétition, ils sont répartis dans d'autres clubs comme le JOTO Club ou le Tennis Club de Nyon ;*
- avec le montant payé « en salaire » pour une seule personne (CHF 245'258.-) additionné à ce qui est versé en honoraires aux « autres professeurs » (CHF 47'043.-), le TCF dispose d'un budget global « professeurs » de CHF 292'301.-, budget qui, s'il était « mieux utilisé » pourrait permettre de :*  
*engager comme salariés ou retenir les services comme indépendants d'au moins trois (3) professeurs de tennis à temps complet, de préférence des anciens joueurs professionnels (ATF 50 à 100), ce qui, avec un peu d'espoir, devrait permettre de sélectionner et former à Founex les prochaines générations qui remplaceront Federer, Wawrinka et Bacsinszky ;*  
*alternativement de dispenser davantage de cours pour les jeunes et/ou d'en baisser le prix ;*  
*encore plus alternativement, de payer un loyer en ligne avec les prix « de marché » payés par d'autres clubs de tennis dans la zone de Terre Sainte.*

Pour cause de conflits d'intérêts, M. Michielini ainsi que Mme Chiary-Bory se refusent et la place de Président du conseil est assurée par M. Stern.

M. Stern résume la situation : la commission de gestion demande donc que la Municipalité désigne dans les meilleurs délais un représentant délégué au comité et qui sera chargé de vérifier les contre-mesures.

M. Rusca intervient, au nom de la Commission de gestion, il remercie pour les réponses arrivées « tardivement » sans avoir respecté le Règlement du conseil communal, et demande formellement de voter sur la participation au sein de comité du Tennis club, d'un membre de la Municipalité. Il met encore l'accent sur le salaire du professeur de tennis. Et persiste aussi dans sa demande de voter sur les observations faites ce soir.

M. F. Debluë revient sur le sujet des délais et précise que la Municipalité doit avoir le temps de se réunir pour faire une réflexion sérieuse sur les sujets, avant de prendre position. Il redit que c'est un point qui doit être revu et précise que le conseil doit se prononcer sur les réponses données aux observations faites.

M. Lehoux explique que si le conseil approuve les réponses de la Municipalité, le sujet est clos.

Mme von Wattenwyl, à propos du point évoqué par la commission de gestion sur ce délai de 10 jours qui est apparemment trop court, propose d'instaurer une commission qui puisse se pencher sur ce sujet et si besoin faire un changement dans notre règlement. Concernant le fait que la Municipalité doive déléguer une personne dans le comité du Club de tennis, ce qui n'est pas l'avis de la Municipalité, elle suggère d'étudier avec attention les comptes annuels de ce club, ce qui lui paraît tout à fait justifié. Elle demande si M. Le Syndic pourrait donner plus de détails sur ce sujet. Pour terminer, concernant l'augmentation du loyer, point auquel la Municipalité a adhéré, il lui semble que des informations n'ont pas été mises à disposition par rapport à ce point de gestion. Le fait que le tennis ait proposé de participer financièrement aurait pu influencer le vote. Il lui semble que pour le futur, concernant le projet d'une halle couverte, il serait judicieux d'installer une commission communale chargée d'accompagner ce projet.

M. F. Debluë remarque que le respect des délais est un point à régler.

Mme Chiary-Bory propose que pour l'année prochaine, les séances se tiennent suffisamment tôt afin que la commission puisse remettre à la Municipalité son rapport, ainsi cette dernière a 10 jours pour y répondre ; ce qui permet d'envoyer la convocation du Conseil communal avec les réponses.

M. Mange (en tant que membre du tennis ayant participé à l'assemblée générale annuelle dudit club et en son nom individuel, comme membre de la commission des finances, mais pas au nom de la commission des finances) remarque que les comptes du club ont montré des réserves de plus de CHF 400'000.- francs et à la question "pourquoi le club n'a-t-il pas contribué aux coûts de réfection des 3 courts payés par la Commune", le Président du Club a répondu "Nous avons proposé, mais la Municipalité a refusé". En tant que membre de la commission des finances, il pense que s'il avait eu cette information, il n'aurait pas voté "oui" au budget demandé par la Municipalité et aurait, le cas échéant, fait un rapport de minorité au sein de la commission des finances, contre l'attribution du budget par la Commune.

M. Rusca déclare que la Commission de gestion n'est pas satisfaite des réponses de la Municipalité sur les 4 objets, la Commission de gestion demande donc un vote formel sur ces points.

M. F. Debluë précise que les observations ont reçu des réponses et il souhaite rappeler que c'est la Municipalité qui a la charge de faire les préavis et c'est elle qui en détermine le contenu. Si elle a décidé que ces travaux correspondaient à de l'entretien d'infrastructures, elle peut choisir de les prendre en charge, ce qui avait été précisé. Néanmoins, la Municipalité a rejoint la commission et a décidé d'adapter le loyer. Concernant le rôle de la Municipalité, c'est à elle

de décider si elle délègue un représentant dans une société locale. Elle trouve absurde de s'immiscer dans le fonctionnement d'un comité d'une société locale. Concernant le Club de tennis, il est évident que des discussions sérieuses auront lieu durant lesquelles les points litigieux seront abordés. Lors du projet de la construction de la halle, la Municipalité travaillera en concert avec le club afin d'avoir les documents détaillés au sujet des coûts et de la réalisation.

La Municipalité a pris contact avec le Préfet qui a confirmé que les préavis sont rédigés d'une façon claire et précise. Par contre la commission de gestion a le droit d'avoir accès à tout document qui lui semble utile.

Mme von Wattenwyl demande une interruption de la séance afin de spécifier les points distincts sur lesquels le conseil pourra voter.

M. Rusca, répond qu'il n'y a aucun besoin d'interrompre la séance, il rappelle que les points à voter correspondent aux « Observations » de la Commission de gestion, et les résume :

Votations à main levée

*(Rappel du Règlement : En cas de votation à mains levées ou à l'appel nominal, les abstentions n'entrent pas en considération pour l'établissement de la majorité.)*

Point 1 : Le conseil demande à la Municipalité de désigner dans les meilleurs délais un représentant délégué au comité du tennis club de Founex.

Oui : 21 Abstentions : 2

Point 1 : Accepté

Point 2 : Le délégué de la Municipalité est en charge de vérifier les comptes et la gestion du TCF et de préconiser toutes autres mesures adéquates.

Oui : 18 Non : 12 Abstentions : 5

Point 2 : Accepté

Point 3 : Le conseil communal recommande à la Municipalité de reconsidérer la hausse de loyer du tennis club de Founex à la prochaine échéance.

Abstention : 0 Non : 3

Point 3 : Accepté

Point 4 : La Municipalité est invitée à transmettre aux commissions concernées toutes les informations qui « peuvent influencer » le délibéré du Conseil communal, ainsi qu'à insérer un résumé desdites informations dans le texte du préavis.

Abstentions : 2 Non : 3

Point 4 : Accepté

M. Maurice Michielini reprend sa place de Président du Conseil et la discussion sur les comptes reprend.

Mme Chiari-Bory demande si la recommandation signalée par les réviseurs concernant le financement des déchets a été traitée.

M. F. Debluë répond que concernant les déchets, il est difficile de trouver une solution étant donné que le prix des sacs-poubelles est fixé pour l'ensemble du Canton de Vaud et que la taxe par individu n'est pas augmentable. La question doit donc se régler au niveau légal et au niveau de nos comptes. Ce sujet sera abordé lors de l'assemblée des Syndics ; ce point n'est pas modifié actuellement.

M. Galletet s'inquiète de la marge d'autofinancement négative.

Mme Barchha répond que les investissements dans nos immeubles ont été financés en partie par la trésorerie courante et en partie avec des emprunts. Ces investissements s'élevaient à plus de 20 millions et pour les financer on a emprunté seulement 12 millions. Le reste a été

financé par la trésorerie courante. Il faut noter que notre plafond d'endettement est de 54 millions, ce qui laisse de la marge pour emprunter d'avantage à l'avenir pour équilibrer le cash-flow.

Mme Niederer ajoute une explication comptable et conclut qu'il est vrai que théoriquement on n'aurait pas la trésorerie pour financer les investissements prévus, mais la couverture financière des réserves est suffisante et les bons résultats des exercices des dernières années doivent être utilisés. On utilise les réserves pour financer le ménage courant en partie mais aussi les investissements.

#### **Décision**

La parole n'étant plus demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 67 rapport de gestion et les comptes 2014 tels que présentés, sont acceptés à l'unanimité et décharge en est donnée à la Municipalité.

#### **18) PREAVIS MUNICIPAL No 68/2011-2016 CONCERNANT L'ARRÊTÉ COMMUNAL D'IMPOSITION 2016**

Mme Barchha présente ce préavis, la baisse temporaire est reconduite pour 2016 avec un taux de 57.

Il n'y a aucun changement sur les taxes.

M. Kilchherr lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

#### **Décision**

La parole n'étant pas demandée, il est procédé au vote à main levée.

Le préavis No 68 est accepté à l'unanimité.

#### **19) PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS**

Madame Farine trouve que les lampadaires LED sont très aveuglants, elle souhaite savoir s'il existe différents niveaux de luminosité et dans l'affirmative, s'il serait possible d'envisager de changer ces lampes trop lumineuses.

M. J.-P. Debluë répond que certes ces lampadaires éclairent fortement mais il faut noter qu'au point de vue financier, cette solution est bon marché et très efficace. Il va se renseigner s'il existe des lumières moins blanches.

Mme Farine trouve la palissade végétale entre le parking et la terrasse de l'auberge trop basse.

M. J.-P. Debluë répond que la réalisation est comme le prévoyaient les plans afin de ne pas emprisonner cet endroit juste pour faire une protection et une délimitation.

Mme Widmer trouve qu'il manque un lampadaire au chemin du Pralet.

M. Valloton répond que lors des travaux à cet endroit, un habitant a fait une demande particulière, d'où un retard dans la procédure et la réalisation mais ce lampadaire arrive.

Mme Walsch remercie la Commune pour la magnifique journée des Aînés et remercie Founex-Loisirs qui permet de belles rencontres.

Mme Muller fait part de sa satisfaction concernant l'aménagement au niveau du chemin des Soufflettes où il y avait de magnifiques coquelicots.

M. Zutter note que l'abribus construit ne correspond pas à ce qui était prévu dans le préavis et demande s'il serait possible de renouveler le plan de la commune qui est affiché dans le village.

M. J.-P. Debluë répond concernant l'abribus que pour le côté Sud deux variantes avaient été mises dans le projet afin d'adapter l'architecture au mieux. Quant au plan de la commune, la remarque est notée et le nécessaire sera fait.

M. Perregaux demande s'il serait possible d'optimiser le parking en face du port le long de la route Suisse.

M. J.-P. Debluë répond que dans le projet de la RC1 ce point sera aussi étudié.

M. Süess demande concernant le mur à peindre s'il serait possible d'utiliser les talents des enfants de l'école.

M. J.-P. Debluë répond que c'est en effet prévu et les jeunes de la région vont faire des projets.

Mme Farine s'inquiète de la situation du parking au niveau de l'ancienne gare.

M. J.-P. Debluë répond que ce point est en cours d'étude.

M. Danesin réitère sa demande d'éclairage au niveau du chemin du Petit Truet.

M. J.-P. Debluë répond que ce point est dans le périmètre d'étude inscrite au plan d'investissement 2016.

M. Righetti souhaite féliciter les personnes responsables de la création et de la réalisation de la magnifique place de jeux et souhaite que le local pour les jeunes corresponde aussi à cet endroit ainsi qu'à l'éthique du village.

M. J.-P. Debluë répond qu'il est heureux de cette place de jeux, que ce travail était extraordinaire et remercie tous les acteurs y compris le conseil communal.

M. F. Debluë ajoute concernant le local qu'une enquête sera menée pour vérifier ce qui s'y passe.

La séance est clôturée à 22h10

Founex, le 1 octobre 2015

Pour Le Président  
M. Maurice Michielini

La Secrétaire  
Sandra Thuner

PP A. Chiara-Bory  
Anne Chiara Bory.

